

Nom de la SISP	Quel est le nombre total d'emplacements de stationnement ou boxes dont votre SISP dispose	Quel est le nombre d'emplacements de stationnement ou boxes inoccupés	Ces parkings vides sont ils mis à disposition d'autres habitants que ceux qui vivent dans les logements sociaux; Si oui, selon quelle procédure et à quelles conditions
Le Foyer Laekenois	114 emplacements sans le bloc 2 à la Cité Modèle - 1020 Bruxelles.	26 emplacements.	Oui : Site TIVOLI = BE PARK / Cité Modèle - Immeuble 17 = ZEN PARK.
LOGEMENT BRUXELLOIS	811	307	24
Logement Molenbeekois	1040	123	379
LOJEGA	850	423 garages inoccupés 1) <del> Pourquoi y a-t-il tant de garages inoccupés ?</del> Il y a <u>en effet</u> plusieurs garages qui sont déclarés insalubres <u>suite à</u> , <u>c'est-à-dire qui souffrent de</u> l'humidité des murs et/ou du sol - Il y a <u>en outre</u> plusieurs garages qui sont devenus des lieux de stockage de briquillons et autres déchets de construction. <u>Par ailleurs</u> , <del> il y a des garages dont la porte est pliée <u>et</u>, <del> donc</del> ne s'ouvre <u>donc</u> plus, ou carrément défective - <u>D'autres</u> <del> il y a des garages n'ont pas pour lesquels la bonne on a une mauvaise clé.</del> <u>d'autres il y a des garages qui sont remplis d'encombrants <u>et enfin</u>, -</u></del> <del> il y a des garages que la société a condamnés et sécurisés.</del>	<del> La SISP a nous avons</del> quelques 25 "clients" extérieurs mais <u>est occupée nous sommes occupés à</u> d'analyser un partenariat avec Brussels Parking pour une partie de <u>ses</u> garages.
Foyer Anderlechtois	Le Foyer Anderlechtois dispose de 894 emplacements/ boxes	A ce jour, 513 emplacements/ boxes sont inoccupés. 219 emplacements / boxes ne peuvent être attribués pour des raisons de stabilité et/ou <u>de</u> travaux.	<del> Les box ou emplacements sont loués en priorité à <u>ses</u> locataires sociaux sur leur demande pour autant qu'il n'aient pas de dette de loyer social.</del>  <del> Les box ou emplacements sont réservés exclusivement au parcage d'un véhicule pour lequel le</del>

			<p>locataire devra fournir les documents probants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Copie du certificat d'immatriculation du véhicule</li> <li>o Copie du contrat d'assurance (ou carte verte)</li> <li>o Copie R/V carte d'identité</li> </ul> <p>— Les personnes extérieures à la société peuvent également louer <del>ses</del> <del>nos</del> box et emplacements aux mêmes conditions. Toutefois, ces locations sont soumises à la TVA ;</p>
Habitations à Bon Marché de Saint-Josse-ten-Noode	142	4	<p>oui, les locataires du logement social payent 40 € l'emplacement et sont prioritaires par rapport aux locataires privés qui paient 90 € l'emplacement.</p>
Comensia	753	464 places sont gérées par un opérateur externe (désigné après appel d'offres). 289 le sont directement par Comensia : 137 sont occupés, 28 inoccupés, 82 inoccupables (travaux...), 42 utilisés par <del>la</del> <del>notre</del> <u>régie de la SISP.</u>	<p>Les 464 places gérées par l'opérateur externe (Be-Park) sont disponibles prioritairement <del>aux</del> <del>nos</del> locataires à un tarif préférentiel unique pour un abonnement 7j/7 24h/24. Les places restantes sont commercialisées par l'opérateur externe à destination des riverains, entreprises ou visiteurs via des abonnements mensuels 7j/7 et 24h/24 ou des formules plus flexibles (1ère possibilité : mensuel durant heures de bureau, 2ème possibilité : mensuel en soirée et we ou 3ème possibilité : à l'heure). Les tarifs évoluent en fonction de l'offre et la demande dans le quartier.</p>
Foyer du Sud	387 (dont 72 emplacements pour des habitants des quartiers NON-locataires avec TVA)	143	<p>-Des négociations sont en cours avec Parking.Brussels, elles devraient aboutir avant fin juin 2021</p>
Logis floral	387	0	NON

scr1 EVERECITY	385	155	Non, les parkings vides ne sont pas mis à disposition d'autres habitants que ceux qui vivent dans les logements sociaux vu que le permis d'environnement relatif aux garages que <u>la SISP gère</u> <del>nous gérons</del> est très précis quant au périmètre d'exploitation et ne <u>lui nous</u> permet dès lors pas l'occupation des garages par des habitants hors de nos propres sites.
Log'iris	407	La moitié	Oui, <u>les</u> locataires privés ou <u>les</u> entreprises. La seule différence se situe au niveau de la tarification.
ABC	822	159	<u>La SISP a</u> <del>Nous avons</del> effectivement des occupants privés dans <del>ses</del> parkings et garages. La localisation de <del>ses nos</del> sites induit cependant une faible demande.
En Bord de Soignes	816	419	les parkings peuvent être loués par des locataires privés (-21 actuellement), une dizaine est également sous contrat avec Be Park, une partie des emplacements sont réservés pour les équipes mobiles de <u>la notre</u> Société et certains box sont également utilisés en interne par <del>ses nos</del> services